

Le Programme national de recherche auprès des détaillants

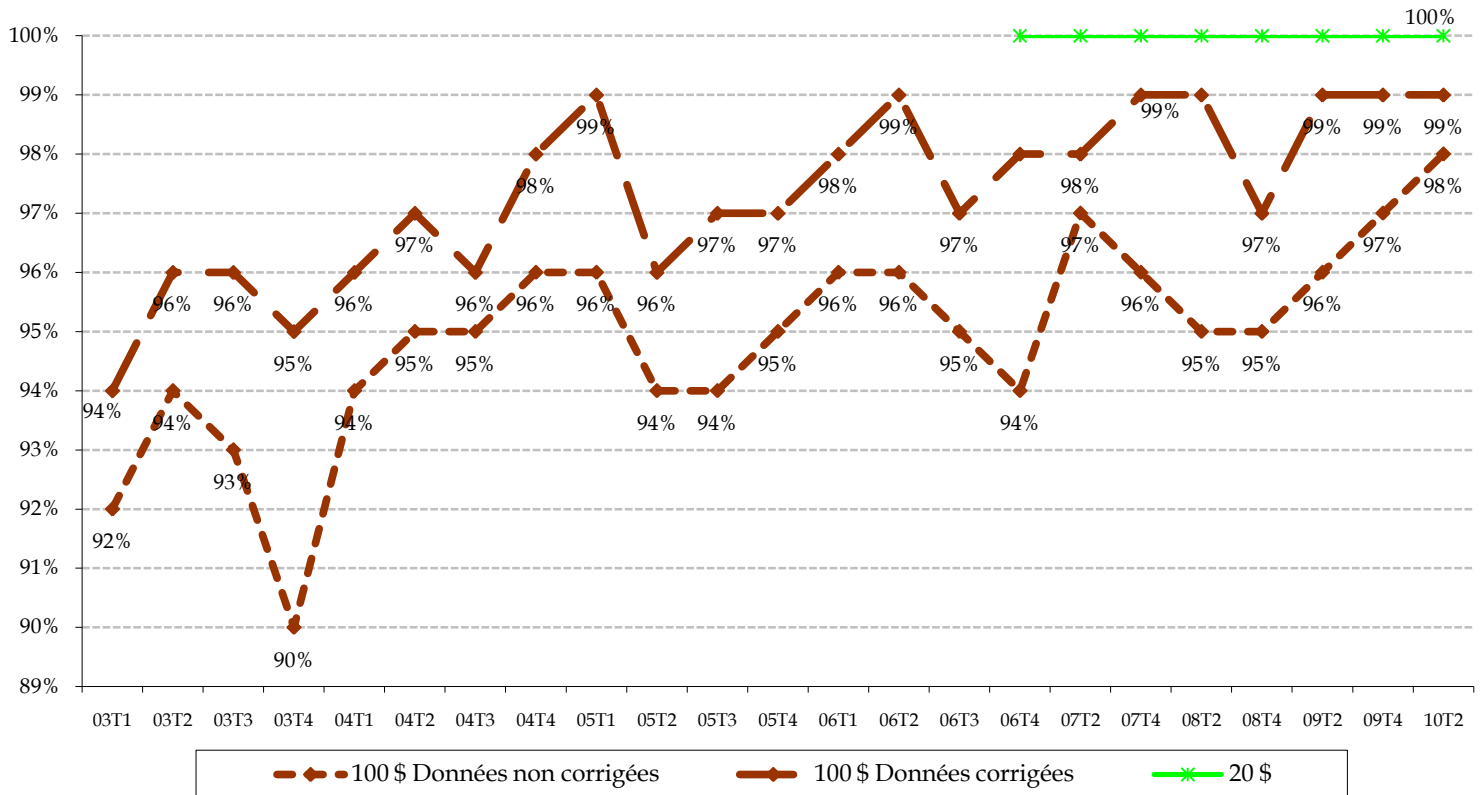
Résultats de l'enquête menée au deuxième trimestre de 2010

En avril 2010, 1 064 achats anonymes ont été effectués chez des détaillants dans toutes les régions du Canada. Pour régler les achats, on a utilisé 532 coupures de 20 dollars et 532 coupures de 100 dollars de la série *L'épopée canadienne*.

Acceptation des billets

Tous les billets de 20 dollars ont été acceptés. Sur le total des coupures de 100 dollars offertes, 98 % ont été acceptées. Si l'on tient compte des commerçants qui ont refusé les coupures de 100 dollars parce qu'ils n'avaient pas assez de monnaie, on obtient un taux d'acceptation corrigé de 99 %.

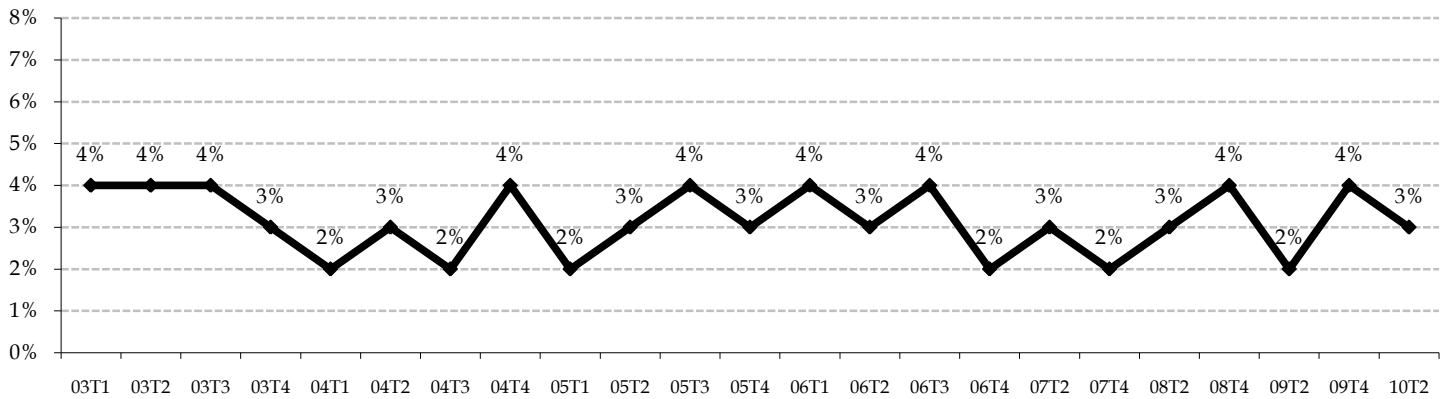
Acceptation des coupures de la série *L'épopée canadienne* – Les chiffres corrigés excluent les refus non liés aux craintes de contrefaçon



Affichage

À 3 %, la proportion de commerces où l'on affiche des avis indiquant que certaines coupures sont refusées est demeurée à l'intérieur de la fourchette de 2 à 4 % observée depuis 2003. Les marchands appartenant à une chaîne (4 %) étaient plus enclins à afficher un tel avis durant la période considérée que les détaillants indépendants (1 %).

Proportion des commerces affichant des avis qui indiquent que certaines coupures sont refusées



Vérification des éléments de sécurité

Les caissiers étaient environ quatre fois plus enclins à vérifier les coupures de 100 dollars reçues que celles de 20 dollars.

Fréquence de la contrefaçon

Parmi les détaillants interrogés, 22 % ont déclaré avoir déjà reçu une fausse coupure, et 18 % ont indiqué que les faux billets constituaient un « problème ».